

LA PRÉPA ARTS APPLIQUÉS DE STE CLOTILDE

Cette année de prépa s'adresse aux bacheliers issus de toute formation (autre que STI arts appliqués).

Elle leur permet de s'orienter vers des études supérieures en arts appliqués ou vers des carrières artistiques en les préparant aux concours des diverses écoles suivant leur orientation.

L'année préparatoire permet aux élèves :

- ➔ **D'acquérir les bases fondamentales de l'enseignement artistique** (dessin, couleur, expression plastique, perspective...)
- ➔ **De se forger une solide culture artistique** (histoire de l'art, histoire des arts appliqués...)
- ➔ **De se former aux nouvelles technologies** (multimédia)
- ➔ **De se sensibiliser à la création arts appliqués** (graphisme, mode, design)
- ➔ **De poursuivre un enseignement général** (culture générale, mathématiques, anglais)
- ➔ **De réaliser un dossier personnel pour se présenter aux concours**

LES MATIÈRES ENSEIGNÉES

- **ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE FONDAMENTAL : 12h**
 - Étude documentaire : 3h
 - Expression plastique : 3h
 - Couleur : 2 h
 - Perspective + Dessin d'observation : 4 h
- **ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL : 7h**
 - Histoire de l'art + Histoire des arts appliqués : 2 h
 - Culture générale : 2 h
 - Mathématiques : 1h
 - Anglais : 2 h
- **ATELIERS : 9h**
 - Infographie : 4h
 - Arts appliqués : 3h
 - Accès en responsabilité aux ressources documentaires et informatiques : 3h

A titre indicatif : 738 heures de formation de septembre 2011 à mi-avril 2012.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait sur dossier, puis entretien individuel avec présentation de 10 travaux maximum (tout support).

FRAIS DE SCOLARITÉ

Le montant des frais de scolarité s'élève à 3092 € (paiement échelonné).

PIÈCES À JOINDRE

- 1 lettre de motivation **manuscrite**
- 2 photos d'identité avec nom et prénom au verso (1 est à coller sur le dossier)
- 1 copie du livret de famille (pages des parents + élève)
- 3 enveloppes autocollantes timbrées (1 au format A5, 2 au format 110x220) libellées à votre adresse
- Les bulletins de classe de 1^{re} et de Terminale (celui du 3^e trimestre est à envoyer dès obtention)
- Une copie du relevé de note du BACCALAUREAT dès sa réception (y compris épreuves anticipées)
- photocopie de l'attestation de la carte vitale où l'élève figure comme ayant droit.
- Un chèque de 15 € pour les frais de dossier (à l'ordre du CFC Ste Clotilde)